

## **Séance 1**

### **La crémation : une réalité, des questions**

#### **Introduction : un état des lieux**

La crémation est une réalité qui a du mal à trouver sa place dans la pastorale habituelle des funérailles parce qu'elle est – dans le choix massif dont elle fait l'objet aujourd'hui – un phénomène nouveau dans nos pays occidentaux. Cette pratique suscite dans la pastorale de nombreuses questions et l'on voit bien à travers des postures et des pratiques très variées d'un diocèse à l'autre, et même à l'intérieur d'un même diocèse :

La question de la présence chrétienne dans les funérariums et les crématoriums (et plus encore celle de la nature du type de présence) constitue ainsi l'un des marqueurs les plus significatifs des hésitations pastorales actuelles. En se rendant dans ces nouveaux lieux, n'encourage-t-on pas à désertier la station à l'église ? Ne risque-t-on pas de créer des confusions dans les esprits ? L'Eglise peut-elle y garder son identité ?

La question est donc complexe et chaque posture peut s'appuyer sur des arguments raisonnables qui ont leur valeur. Rien n'est soit blanc, soit noir. Il n'y a en réalité pas de posture idéale. Mais cela ne doit pas nous empêcher de réfléchir....

#### **La crémation : un phénomène à replacer dans un contexte plus large**

La pratique de la crémation qui a connu un développement rapide en l'espace de 25 ans dans la quasi-totalité des pays occidentaux – plus particulièrement les pays d'héritage anglo-saxon – ne peut être isolé d'un contexte beaucoup plus large de transformations plus profonde de l'ensemble des pratiques funéraires mais encore d'un ensemble de mutations culturelles qui touchent le rapport à la mort et donc aussi celui du rapport à la vie. Elle est, en effet, à mettre en relation avec un certain nombre d'autres phénomènes qui lui sont liés :

##### *Le déracinement des familles*

Pour beaucoup de familles, le déficit de références chrétiennes et l'absence de lien véritable à une communauté (ce lien étant d'autant plus fragile que se distend le réseau paroissial) les conduit à ne plus se tourner vers l'Eglise, même si elles souhaitent une « cérémonie », c'est-à-dire un « quelque chose » d'ordre rituel qu'elles ne savent pas identifier. Dans la mesure où la crémation a lieu souvent loin du domicile, sa pratique accentue la distanciation et augmente les difficultés de rencontre avec la famille avant la célébration des funérailles, quand celle-ci est encore demandée.

##### *La privatisation de la mort*

Ce phénomène s'accroît aujourd'hui, surtout en milieu urbain. Il est renforcé lorsque la célébration des obsèques a lieu, non pas à l'église mais à l'hôpital, au funérarium ou au crématorium. Plus profondément, cette tendance à la privatisation rejoint l'anonymat de la mort et une certaine forme de déliaison sociale qui sont les marques du monde contemporain. La mort solitaire va de pair avec la privatisation du deuil.

##### *La « virtualisation » de la mort*

26 avril 2016

Dans un article intitulé de manière significative « Le business de la mort sur le web », l'auteur tente un diagnostic sur ce qu'il désigne comme des avancées « prometteuses » en ce domaine<sup>1</sup>. Dans leurs messages publicitaires, certaines entreprises funéraires suggèrent aux familles qu'il est désormais inutile de se déplacer mais que la présence virtuelle peut suppléer voire remplacer la démarche de participation à une cérémonie. Par ailleurs, les sites de messagerie post-mortem assurent la possibilité de rester actif sur les réseaux sociaux après sa mort<sup>2</sup>... Par ces moyens et d'autres encore sans doute, on conforte l'idée d'une survie que l'on pourrait planifier avant de mourir. Ceci invite au moins à se demander si l'illusion d'une survie post-mortem de nature virtuelle ne risque pas d'occulter la séparation et d'enfermer les survivants dans la présence envahissante des morts. Cette virtualisation de la mort se manifeste aussi dans des pratiques de thanatopraxie de plus en plus sophistiquées, l'usage de projections photographiques du défunt, par l'intermédiaire de montages audio-visuels accompagnés de musique, et cela au cours des célébrations elles-mêmes. La « volatilisisation » du corps obéit à une dynamique semblable : la pulvérisation des restes, la dispersion des cendres<sup>3</sup> (y compris dans la stratosphère !<sup>4</sup>) contribuent à ce qu'une mort anonyme, conduite à l'oubli et à une sorte d'effacement de toute trace du passage du défunt dans ce monde.

### *Une commercialisation de la mort*

On le voit bien tout cela est intimement mêlé à un phénomène qui s'est enclenché dans les années 1990 avec la privatisation du secteur funéraire (cf. la Loi Sueur de 1993)<sup>5</sup> et le désengagement des collectivités locales commencent à porter leurs conséquences sur le plan économique. Le secteur funéraire devient un marché comme un autre, et même un secteur prometteur qui se diversifie grâce à la multiplication des propositions : contrats-obsèques, cérémonies d'hommage (de toutes sortes et donc... à tous les prix), voyages-souvenirs sur les lieux de dispersion des cendres, location de salle au crématorium pour préparer un temps de « prière », ensembles musicaux spécialisés dans les cérémonies d'obsèques, etc. Sur ce plan, la proposition faite par l'Église est souvent mal perçue, trop rigide et « conventionnelle » voire disqualifiée. Et il est de plus en plus évident qu'elle ne peut soutenir face à une concurrence appuyée par un marketing parfois agressif.

L'ensemble de ces phénomènes appartient à un contexte culturel en pleine mutation que certains sociologues ou philosophes désignent par le concept de « post-modernité », se traduit, pour le philosophe Damien Le Guay<sup>6</sup> par le focus mis sur l'individu par rapport au groupe, par la fluidité, la désinscription de toute appartenance à un lieu, à une histoire, à un héritage, à une communauté stable, voire même à une famille, par une culture du jetable et du provisoire...

<sup>1</sup> Voir le site <http://tempsreel.nouvelobs.com/les-internets/20141030.OBS3711/obseques-en-ligne-tweets-post-mortem-le-business-de-la-mort-sur-le-web.html> (consulté le 19 juin 2015) ; le début de l'article commence de manière significative : « Saviez-vous qu'il est désormais possible de suivre des funérailles en ligne ? De donner une note sur le web à une entreprise de pompes funèbres ? De planifier l'envoi de messages adressés à vos proches depuis l'au-delà ? Des entreprises françaises spécialisées dans les services funéraires se sont emparées des nouvelles technologies pour proposer à leurs clients des prestations qui collent à l'époque. Le point sur ces services étonnants ».

<sup>2</sup> Voir par exemple : <http://liveson.org/connect.php> (consulté le 19 juin 2015).

<sup>3</sup> Plusieurs sites en ligne proposent la dispersion de cendres dans des sites prestigieux en mer ainsi que des voyages-souvenir dans les sites de dispersion. Voir, par exemple : <http://www.dispersion-cendres.fr/la-destination/> (consulté le 19 juin 2015).

<sup>4</sup> Cf. le site <http://www.dispersiondanslespace.com/> (consulté le 19 juin 2015) qui explicite ainsi la proposition : « Ce concept unique, écologique et biodégradable a nécessité une étude de plus d'une année, beaucoup de connaissances, de rigueur et de précision. Validé techniquement et administrativement par la législation funéraire, et agréé par la Direction Générale de l'Aviation Civile. Poussière d'étoile est réalisable partout en France à l'issue d'obsèques récentes, dans le cadre d'un contrat de prévoyance obsèques ou bien même d'une conservation de l'urne dans un crématorium, dans un columbarium ou dans un caveau traditionnel. Un tarif de 990€ ».

<sup>5</sup> **LOI n° 93-23 du 8 janvier 1993 modifiant le titre VI du livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire :**

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000541618&categorieLien=id>

<sup>6</sup> D. LE GUAY, *La mort en cendres, la crémation aujourd'hui, que faut-il en penser?*, Paris, Le Cerf, 2012

## **La crémation est au cœur d'un ensemble de nouvelles pratiques**

Quoi qu'il en soit, ces mutations entraînent par le fait même de nouvelles pratiques qui prennent parfois au dépourvu les acteurs pastoraux.

### *De nouveaux lieux de la mort*

Première conséquence des évolutions notées ci-dessus : L'église paroissiale n'est plus aujourd'hui le lieu incontournable de la célébration des funérailles. L'Eglise est maintenant appelée à intervenir dans de nouveaux lieux du deuil : centres funéraires, crématoriums... Certaines régions de France commencent à développer des complexes funéraires, sur le modèle canadien où l'on peut trouver sur un même site le funérarium, des salons de différentes taille, la salle omni-culte, le crématorium et même le jardin du souvenir.

### *De nouveaux acteurs*

L'Eglise est passée en quelques décennies d'une situation de monopole (pompes funèbres, accueil des demandes, célébration) à n'être qu'une proposition parmi d'autres. Peut-être ne le réalise-t-on pas encore vraiment. Désormais, ce sont les entreprises funéraires qui ont la main sur l'itinéraire du deuil – qui peut commencer dès années avant le décès par la signature de contrat-obsèques – prenant le pas sur les opérateurs symboliques qui lui donnaient sens.

A de rares exceptions près, c'est à eux, comme premiers interlocuteurs des familles, d'opérer ce discernement « pastoral » qui décidera du choix de la sépulture, de l'itinéraire choisi, de l'opportunité ou non d'une célébration religieuse, et de la forme que prendra celle-ci<sup>7</sup>. Il est évident que – pour des raisons de gestion du temps et de coût – les entreprises de Pompes funèbres ont tout intérêt à conseiller à la famille de faire l'ensemble de la célébration au crématorium lorsque le choix de la crémation a été fait.

Les nouveaux acteurs, se sont encore des professionnels de célébrations laïques (que l'on voit parfois dans nos formations ou qui sont d'anciens guides de funérailles voire d'anciens prêtres... avec les confusions que cela peut provoquer).

### *De nouveaux itinéraires*

Autre conséquence, la diversification des itinéraires du deuil.

Là où il y avait autrefois, dans un périmètre restreint, le domicile, l'église, le cimetière, On assiste aujourd'hui à une réelle complexification des circuits funéraires en raison, non seulement de la diversification des lieux du deuil, mais aussi de la dispersion des familles. Ainsi, il peut y avoir aujourd'hui : la maison de retraite ou l'hôpital, le funérarium, l'église, voire le crématorium, le cimetière (qui de plus en plus souvent est parfois loin de la maison retraite choisie...).

Rappelons que ces déplacements assurés par les Pompes funèbres, étant soumis à des réglementations légales strictes et étant souvent difficiles dans les zones urbaines, cela a une incidence très nette sur le coût des funérailles et donc sur l'itinéraire.

### *De nouvelles formes de ritualité*

Le tableau, encore bien partiel, des mutations actuelles peut s'achever par ce dernier aspect qui en constitue véritablement le point de cristallisation.

On peut évoquer en premier lieu, une diversification de plus en plus grande des requêtes des familles, et devant lesquelles les équipes liturgiques comme les ministres ordonnés, éprouvent

---

<sup>7</sup> Ceci est d'autant plus délicat que beaucoup de famille aujourd'hui n'étant plus en lien avec une paroisse ou une communauté ecclésiale et n'ayant plus les mots de la foi ni de la pratique religieuse, dépendent des indications et propositions offertes par les Pompes funèbres lorsqu'elles veulent « quelque chose à l'église » ou « une petite prière ». Il faut parfois décrypter le désir d'une célébration religieuse derrière des expressions maladroites : cela relève du discernement pastoral. Il est évident qu'on ne peut pas demander cela aux Pompes funèbres...

26 avril 2016

parfois de réelles difficultés à faire entendre la nécessité d'un discernement<sup>8</sup>. On voit ainsi la multiplication non régulée de témoignages ; la lecture de textes ou l'écoute de musiques, qui sont à distance, voire parfois aux antipodes, du message chrétien ; la proposition de rites alternatifs manifestant des tendances religieuses de type syncrétistes ; diffusion en boucle des images du défunt au cours de la célébration...

A travers tout cela, on note cette tendance générale à transformer la liturgie des funérailles en un hommage rendu au défunt.

Cette confusion est accentuée dans un lieu comme le crématorium, où un temps de prière chrétienne doit pouvoir s'insérer dans un cadre symbolique qui ne lui appartient pas et surtout composer avec l'hommage prévu par les Pompes funèbres et avec des familles souvent éloignées de toute pratique religieuse, peu familières de la ritualité chrétienne.

### **Une situation de confusion**

Aujourd'hui, les acteurs ecclésiaux de la pastorale des funérailles ont tous le sentiment de vivre une situation de confusion où, dans un contexte de déchristianisation et de relâchement du tissu paroissial, tous les repères traditionnels sont remis en question.

La crémation est donc à resituer dans cet ensemble. Elle constitue pour la pastorale des funérailles une nouvelle donne qui accentue certaines questions et en pose de nouvelles : bouleversement du circuit traditionnel du deuil, présence chrétienne dans les crématoriums et modalités rituelles, célébrations en présence d'une urne, possibilité du dépôt d'urnes dans les églises, suite à la loi Sueur du 19 décembre 2008...

L'urgence des tâches et la nécessité de trouver des solutions rapides face à ces questions nouvelles ne nous laissent pas toujours la possibilité de situer les choses dans un ensemble et de réfléchir ecclésialement. C'est ce que nous tâchons de faire aujourd'hui.

Ainsi, cette session ne vise pas à donner des solutions toutes faites ou des recettes miracles (il n'y en pas, d'autant que le contexte est en pleine mutation), mais à donner des clés de discernement.

## **I. Des chiffres et des faits**

### **Une explosion très rapide**

En France et dans de nombreux pays européens, à l'époque où était révisé le Rituel des funérailles (publié en 1972), c'était une pratique très exceptionnelle, aussi le Rituel n'en fait que très peu de cas.

De 0,5% en 1980, la crémation est passée à 30% en 2010 et on prévoit que 50% des français la demanderont en 2020. Le nombre des crématorium, quant à lui est passé de 9 en 1978 à 152 en 2013 et 400 crématorium sont prévus pour 2020<sup>9</sup>.

Notons cependant que ce phénomène de croissance tend à perdre de la vitesse selon les dernières statistiques (octobre 2015, *Ipsos Public Affaires* commandées par les Services funéraires de la ville de Paris), en particulier chez les jeunes générations – ce qui pourrait bien avoir un impact sur la pratique à venir.

Il sera intéressant d'entendre aussi les motivations de ce choix<sup>10</sup> :

---

<sup>8</sup> Dans la ligne d'une recherche de propositions tenant compte de la diversité actuelle des demandes, voir par ex. C. BIOT, *La célébration des funérailles, Propositions et perspectives*, Paris, DDB, coll. « Pascal Thomas – Pratiques chrétiennes », 1993 ; ID., *La cérémonie des obsèques. Adaptée aux convictions de chacun*, Paris, Éd. de l'Atelier ; pour un point de vue protestant, cf. J. GORDON-LENNOX, *Funérailles, Cérémonies sur mesure*, Genève, Labor et fides, 2011, dont le propos est d'offrir des ressources pour organiser des funérailles « à la carte ».

<sup>9</sup> Statistiques OGF/PFG en avril 2008 et juin 2013

<sup>10</sup> Statistiques du CSNAF-CREDOC de juin 2007 « les Français et les obsèques ».

26 avril 2016

- 35% des personnes choisissent la crémation afin de ne pas être une charge pour la famille au moment des funérailles ;
- 24% pour des raisons écologiques ;
- 9% par peur de la décomposition et du pourrissement du corps ;
- 5% pour supprimer le corps le plus rapidement possible.

Si celles-ci sont variées, elles rejoignent bien cependant le diagnostic posé par des philosophes comme Damien Le Guay (mais aussi le Pape François) sur une civilisation du « jetable », de la désinscription, de la déliaison... : pour 60% des personnes interrogées, il y a le sentiment confus d'être de trop, à la charge de la famille ou de la nature, avec le sentiment qu'il faut s'effacer, disparaître pour ne pas gêner.

Notons enfin que les catholiques pratiquant maintiennent majoritairement le choix de l'inhumation et la célébration à l'église.

### **La crémation : c'est quoi ?**

(visualisation d'un power-point)

### **La législation actuelle**

Rappel de la législation actuelle. La Loi Sueur du 19 décembre 2008.

### **Des questions très concrètes posées à la pastorale habituelle des funérailles**

*Intervention de Paule Chauvel*

## **II. L'Eglise et la crémation dans l'histoire**

Face à la pratique de la crémation et parce qu'elle est une « nouveauté » qui pose question, les positions peuvent être très contrastées à l'intérieur même de l'Eglise, et on en vient vite à un débat d'opinions qui peut parfois devenir violent.

Vu de l'extérieur les opinions face à la question de la crémation sont cataloguées de manière un peu caricaturale dans les médias (cf. Wikipédia) :

La crémation est proscrite chez les Juifs et les musulmans

Dans le monde chrétien elle est :

Admise chez les réformées

Tolérée chez les catholiques romains

Réprouvée dans le monde orthodoxe et plus généralement chez les orientaux

Condamnée par les catholiques traditionalistes comme gravement peccamineuse.

Pour ne pas en rester là et à ce qui ne peut que nourrir la violence des débats d'opinion et les positions binaires (noir / blanc) il est nécessaire de chercher des clés de discernement.

La première est celle de l'histoire : comment la crémation s'est-elle posée à l'Eglise ? Quels positionnements a-t-elle adopté face à cette question ?

### **L'ensevelissement comme un choix chrétien**

Alors que l'incinération<sup>11</sup> était partagée par de nombreuses civilisations de l'Orient et du monde romain pré-chrétien, la destruction du corps par les flammes n'a aucune place dans la tradition biblique tandis que l'inhumation du corps y apparaît comme un acte de piété<sup>12</sup>. Pour les chrétiens, la

---

<sup>11</sup> Nous gardons consciemment ce terme au regard de l'histoire. Depuis, nous parlons davantage de crémation que d'incinération.

<sup>12</sup> Cf. par exemple Tb 1 et 2

26 avril 2016

référence centrale est celle de l'ensevelissement de Jésus par Joseph d'Arimatee, rapporté dans l'Évangile de St Jean (19, 40-42). Les communautés chrétiennes ont donc continué la pratique de l'inhumation accompagnée de rites destinés à honorer le corps du défunt<sup>13</sup>.

Dans les premiers siècles de l'Église, marqués par la persécution des chrétiens, ceux-ci se démarquent nettement de la pratique de l'incinération – courante dans la civilisation gréco-romaine – par le souci d'ensevelir leurs morts, parfois au risque de leur vie, lorsqu'il s'agissait d'aller récupérer le corps des martyrs. Dans les divers témoignages de cette époque, on note aussi la volonté des païens d'atteindre les chrétiens dans leur foi en la résurrection<sup>14</sup>.

La séquence passion, mort, ensevelissement, résurrection a pour la foi chrétienne une force symbolique telle qu'elle permet de dire tout le mystère du Christ comme un mystère de kénose par lequel le Fils de Dieu est allé jusqu'au bout de la condition humaine, au plus profond du shéol, mystère auquel le chrétien est appelé à participer à la suite du Christ et avec lui (cf. Philippiens 2, 1-11). L'inscription de cette séquence dans le Credo de Nicée dit bien son importance symbolique pour la foi chrétienne : « Je crois... en Jésus Christ son Fils unique, notre Seigneur qui a été conçu du Saint Esprit est né de la Vierge Marie a souffert sous Ponce Pilate, est mort et a été enseveli, le troisième jour est ressuscité des morts... ».

Le mystère de l'ensevelissement du Christ est essentiel à la prédication antique du mystère pascal du Christ qui est au cœur de la foi chrétienne. Lorsqu'il parle de ce mystère, célébré dans la liturgie, au cours du Triduum

---

<sup>13</sup> Cf. N. MAURICE-DENIS BOULET, « Les cimetières chrétiens primitifs », dans *Le mystère de la mort et sa célébration*, Paris, Cerf, 1951, p. 165 ; chez les Juifs, l'incinération était considérée comme un châtement. Exposer des cadavres ou des ossements au soleil était déjà un cataclysme. L'ensevelissement était une nécessité et un acte de religion vis-à-vis des morts (cf. le Livre de Tobie) et chaque mort avait droit à une tombe séparée. Ces principes furent pratiqués très exactement dans l'inhumation du Christ, déposé dans un tombeau creusé dans le roc, où personne n'avait été mis. L'Évangile rendait célèbre et exemplaire cette manière de procéder. Mais elle n'était pas toujours possible. A Rome, par exemple, les premiers chrétiens ne pouvaient disposer d'une caverne neuve pour chacun de leurs morts. Ils évitèrent cependant toujours l'incinération, c'est du moins très vraisemblable.

<sup>14</sup> Cf. MINUCIUS FELIX, *Octavius*, ch. XI, PL 3, 267-268, traduction Fr. RECORD, Paris, Bloud & Cie, 1911, (apologiste début du IIIe s.) qui rapporte les propos du païen Caecilius : « [Les Chrétiens] disent qu'ils renaissent après la mort, après avoir été réduits en charbons et en cendres. Et je ne sais quelle confiance leur fait croire mutuellement à leurs mensonges. Ils se voient déjà ressuscités. Double mal et double folie ! Ils annoncent une fin au ciel et aux astres que nous laissons tels que nous les trouvâmes et ils se promettent à eux, pauvres hommes qui meurent comme ils naissent, l'éternité après leur mort. Aussi condamnent-ils les bûchers et la sépulture du feu. Comme si tout corps, qu'il soit soustrait aux flammes ou non, ne devait point se résoudre en poussière dans la suite des années et des siècles ! Quelle différence y a-t-il à être dévoré des bêtes sauvages, englouti par la mer, enfoui sous terre ou livré aux flammes ? Les cadavres s'ils peuvent encore sentir, souffrent de la sépulture quelle qu'elle soit. S'ils sont privés de sentiment, prenons le procédé le plus rapide. Cette erreur les amène à croire qu'ils jouiront après leur mort d'une vie éternellement heureuse, comme des gens de bien, et à promettre aux autres, qu'ils prennent pour injustes, une souffrance, un châtement aussi long » (tr. RECORD, pp. 40-41) ; ce à quoi le chrétien Octavius répond (*Octavius*, ch. XXXIV, PL 3, 347-348) : « Qui pourrait être assez sot, assez stupide pour oser douter que Dieu qui créa une fois l'homme, ne puisse pas le recréer une seconde fois ; que cet homme n'est rien après la mort comme il n'était rien avant la naissance ; et que puisqu'il est né de rien, il peut encore une fois être ressuscité de rien ? Bien mieux n'est-il pas beaucoup plus difficile de commencer ce qui n'est point que de renouveler ce qui a déjà été ? Si quelque chose échappe à tes faibles yeux, tu crois ce quelque chose perdu pour Dieu ! Un corps, qu'il soit réduit en poussière, qu'il se résolve en eau, qu'il devienne tas de cendres ou qu'il s'évanouisse en fumée, est toujours soustrait à notre vue. Mais Dieu est là, qui garde les atomes qui composaient ce corps (*sed Deo, elementorum custodia reservatur*). Nous ne craignons pas non plus, comme vous croyez, un mal quelconque que pourrait nous éviter l'enterrement, mais nous nous en tenons à la plus vieille et à la meilleure façon d'inhumer. Voyez encore comme toute la nature, pour nous consoler, travaille à nous donner l'idée d'une résurrection future. Le soleil disparaît et renaît. Les étoiles quittent le ciel mais reviennent. Les fleurs se fanent et revivent. Les arbres vieillissent, puis se couvrent de nouvelles feuilles ; les semences pourrissent pour reverdir ensuite. Le corps, pendant la durée de la vie, ressemble aux arbres pendant l'hiver. Tous deux cachent leur verdure sous une fausse sécheresse. Pourquoi donc se hâter de le faire revivre et revenir au plus fort de l'hiver ? Le corps a aussi son printemps qu'il nous faut attendre (*expectandum nobis etiam corporis ver est*). Je n'ignore pas que beaucoup de gens, conscients du peu qu'ils valent, souhaitent, bien plutôt qu'ils ne le croient, de n'être rien après la mort. Car ils aiment mieux être anéantis complètement que de renaître pour souffrir. C'est une erreur encore plus grave, étant données la liberté avec laquelle ils ont vécu et la patience infinie de Dieu : il est vrai que son jugement est d'autant plus sûr qu'il est plus lent » (tr. RECORD, pp. 96-97).

26 avril 2016

pascal, Augustin prend bien soin de parler du *triduum* du Christ « crucifié, enseveli et ressuscité »<sup>15</sup>, de même saint Ambroise, parle de *triduum sacrum* dans lequel le Christ « *et passus est, et requievit, et resurrexit* »<sup>16</sup>  
Il me semble qu'il vous faudrait consulter ce très vaste domaine de la prédication sur l'ensevelissement du Christ, sa mise au tombeau, sa descente au séjour des morts, pour comprendre la signification et la force symbolique de l'ensevelissement pour la foi chrétienne.

Or, ce qui était évident pour les premiers siècles chrétiens l'est devenu beaucoup moins plus tard, lorsqu'au fil des siècles, la célébration de Pâque va occuper le samedi saint et le temps imparté à la mémoire de l'ensevelissement va peu à peu disparaître du Triduum.

Dès le III<sup>e</sup> siècle, avec la christianisation de l'Empire romain, la crémation cesse d'être usitée. Encore courante dans les populations barbares aux marges de l'Empire, elle disparaît progressivement avec les conquêtes de Charlemagne. En effet, la christianisation va généralement de pair avec la disparition des rites de crémation présents dans les peuplades non chrétiennes et l'inhumation s'impose naturellement avec la liturgie chrétienne. Le seul document ecclésiastique du Moyen Âge qui proscrit le rite de la crémation est le Capitulaire de Paderborn (785) qui ordonne de mettre à mort toute personne ayant recours à cette pratique mortuaire. Le texte est de nature politique, n'ayant aucune référence théologique et il vise à incorporer les Saxons païens dans l'Empire franc.

A cette exception près, dans l'Occident chrétien, la question de l'incinération comme mode funéraire ne se pose pas jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle. La mort par le feu était, par contre, le châtement réservé aux hérétiques.

C'est seulement à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle que la pratique de l'incinération apparaît en Europe et en France. Mais il faut noter d'emblée qu'elle n'a que peu de chose à voir avec l'incinération telle qu'elle était pratiquée dans les religions traditionnelles – processus lent de combustion, au vu de tous, permettant de recueillir les os intacts. Elle apparaît plutôt comme un procédé efficace et hygiénique de destruction qui ne laisse aucune trace identifiable et qui est d'abord prôné dans les milieux scientifiques en vue de l'assainissement des cités où la présence de grands cimetières est cause d'inquiétude<sup>17</sup>. Elle devient alors un sujet polémique : choisir la crémation était une manière de manifester des positions liées aux courants de la libre pensée ou à l'athéisme militant et de se positionner contre l'Église, laquelle réagissait assez vigoureusement contre cette pratique<sup>18</sup>. Le canon 1203 du Code de Droit canonique de 1917 reprend l'essentiel des déclarations qui l'ont précédé en stipulant :

§ 1 Les corps des fidèles défunts doivent être ensevelis, leur crémation étant réprouvée.

§ 2 Il est interdit d'utiliser pour les cadavres le procédé de la crémation. Toute stipulation en ce sens ne doit pas être exécutée par les ayants cause du défunt. Si elle est insérée dans un contrat, un testament ou un acte quelconque, elle doit être tenue pour non écrite.

Et parmi les cas de privation de sépulture ecclésiastique, le canon 1240 du Code de 1917 désignait « ceux qui ont ordonné que leur corps soit livré à la crémation ».

Toutefois, au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, lorsque la crémation apparaît de plus en plus comme une pratique ne pouvant relever exclusivement d'un rejet de l'espérance chrétienne, l'Église catholique va assouplir cette position. L'instruction du Saint Office du 8 mai 1963 rappelle, certes, la nette préférence pour l'ensevelissement du corps, mais désormais :

---

<sup>15</sup> *Sacratissimum triduum crucifixi, sepulti et resuscitati*. SAINT AUGUSTIN lettre 55, 14,24 cité par R. CANTALAMESSA, *La pâque dans l'Église ancienne*, trad. par Fr. MORARD, Berne, Peter Lang, coll. « *Traditio christiana* » 4, 1980, p. 193.

<sup>16</sup> SAINT AMBROISE, *Epist.* 23, 13, PL 16, col.1030 cité par P. JOUNEL « L'année » in A.-G. MARTIMORT, *L'Église en Prière* t.IV, p. 59.

<sup>17</sup> Cf. Piotr GUBERSKI, *Le christianisme et la crémation*, Paris, Cerf, 2012, p. 287-294

<sup>18</sup> Cf. Déclarations de la Congrégation du Saint Office : 19 mai 1886 ; 15 décembre 1886 ; 27 juillet 1892 ; 3 août 1897, 19 juin 1926.

26 avril 2016

les sacrements et les prières publiques ne devront pas être refusés à ceux qui auront demandé l'incinération de leur corps, à moins qu'il ne soit évident que cette demande ait été faite pour des motifs indiqués ci-dessus, contraires à la vie chrétienne<sup>19</sup>.

Cependant « pour ne pas affaiblir l'attachement du peuple chrétien à la tradition ecclésiastique et pour montrer l'aversion de l'Église envers l'incinération », deux interdictions subsistent : « les rites de la sépulture ecclésiastique et des suffrages ultérieurs ne pourront jamais se célébrer à l'endroit où a lieu l'incinération » et « on ne devra pas non plus y accompagner le corps ». L'*Ordo exsequiarum* de 1969 adoucira cette dernière disposition en permettant certains rites au lieu de l'incinération :

Les rites qui se font à la chapelle du cimetière ou à la tombe peuvent se faire, en ce cas, au lieu de l'incinération et même, à défaut d'un autre lieu approprié, au four crématoire, en évitant prudemment de provoquer le scandale ou de paraître favoriser l'indifférentisme religieux<sup>20</sup>.

Ce paragraphe ne figure pas dans la version française du *Rituel des Funérailles*.

### Les évolutions à partir du Rituel de 1972

Le *Rituel des Funérailles* de 1972, en vigueur actuellement en France, comporte peu de choses en ce qui concerne l'incinération<sup>21</sup>. Seul le n°18 des *Notes doctrinales et pastorales* aborde la question. On peut souligner la position « claire, respectueuse et nuancée »<sup>22</sup> de ce texte après un siècle de tâtonnements :

A ceux qui ont choisi l'incinération de leur corps, on accordera les funérailles chrétiennes, sauf s'il est évident qu'ils ont fait ce choix pour des motifs contraires à la foi chrétienne. Tout en respectant la liberté des personnes et des familles, on ne perdra pas de vue la préférence traditionnelle de l'Église pour la manière dont notre Seigneur lui-même a été enseveli.

On célébrera les obsèques de la même façon que dans le cas d'inhumation. Mais des éléments adaptés à cette situation particulière sont proposés, pour les prières au crématoire.

Le n° 288 du volume intitulé *Prières pour les défunts à la maison et au cimetière* précise par ailleurs :

Le déroulement d'ensemble reste inchangé qu'il y ait inhumation ou crémation ; mais des éléments propres à cette situation particulière sont proposés ici.

On tiendra compte des conditions tout à fait particulières qui marquent la présence des proches du défunt au crématoire.

Cependant le *Rituel des funérailles* maintient l'organisation des obsèques en trois stations, considérant la crémation dans la dernière.

Un peu plus tard, dans les années 1980-1990, face à l'augmentation des demandes de crémation et à la confusion créée en certains pays, comme le Canada et les États-Unis, par une pratique non officielle de célébrations en présence de l'urne, les Conférences épiscopales sont amenées à préciser la pratique. Les options prises sont différentes :

- La possibilité de célébrer en présence de l'urne est accordée par la Congrégation pour le culte divin à la Conférence des évêques du Canada le 11 mai 1984 (avec une note du 12 mars 1985 qui spécifie les modifications à apporter au Rituel), ainsi qu'à l'évêque du diocèse de Honolulu le 23 mai 1986. Le 21 mars 1997, la même Congrégation confirme *Appendix to the Order of Christian Funerals* dans sa version américaine qui prévoyait la célébration des obsèques avec les cendres.

<sup>19</sup> *Rituel des Funérailles* (1964), n°18.

<sup>20</sup> *Rituel des Funérailles, Praenotanda*, n°15 §3.

<sup>21</sup> Nous gardons ce terme « incinération » dans ce paragraphe car c'est dans ces termes que l'Église abordait cette question à cette époque.

<sup>22</sup> J.-C. HUGUES, « La crémation et ses risques pour l'anthropologie chrétienne », *LMD* 213, 1998/1, p. 82.

26 avril 2016

- L'option prise par la Conférence des évêques de France ne va pas dans ce sens. La Congrégation pour le culte divin répond le 4 juin 1986<sup>23</sup> à une consultation de l'épiscopat français en encourageant la célébration en présence du corps – selon la tradition et comme le prévoit le *Rituel* – et en soumettant à l'accord de chaque Ordinaire la possibilité de célébrer en présence de l'urne. A la suite de cette Lettre, la note de Mgr Feidt<sup>24</sup>, président de la Commission Episcopale Française pour la liturgie, fait résolument le choix de recommander la célébration des funérailles *en présence du corps* (et non de l'urne) et donc *avant* la crémation en soumettant à l'autorisation de l'évêque l'éventualité d'une célébration en présence de l'urne. Cette initiative a abouti à ce que les célébrations en présence de l'urne restent exceptionnelles.

Comme le souligne déjà la Lettre romaine du 4 juin 1986, la note demande expressément la déposition de l'urne dans une tombe ou un columbarium. Toutefois, aujourd'hui, même si en France, depuis la loi du 19 décembre 2008, la conservation des cendres au domicile d'un particulier n'est plus autorisée, la demande de l'Eglise n'est pas toujours entendue sur ce point et la pratique consistant à disperser les cendres semble en progrès<sup>25</sup>.

Enfin, en 2008, pour remédier aux lacunes du *Rituel* de 1972, considérant encore la crémation comme une « situation particulière » et marginale, l'Association Episcopale liturgique pour les pays francophones (AELF) a publié sous le titre *Dans l'espérance chrétienne*, un « guide pastoral » qui propose, entre autres, un temps de prière plus étoffé au crématorium et plusieurs schémas de veillées en présence du corps pouvant être aussi utilisés en cette circonstance.

Fidèle aux consignes de 1987, le guide suppose le passage du corps par l'église avant la crémation :

Comme l'inhumation, l'incinération suit la célébration à l'église. En effet, elle achève le déroulement des rites de séparation d'avec le corps jusqu'à sa disparition. Ainsi est observé l'ordre des stations qui accompagnent les étapes successives du deuil<sup>26</sup>.

Le point délicat sur lequel l'Eglise doit réfléchir est le cas des célébrations en présence de l'urne. Pour l'instant, en France, elle est soumise à l'autorisation de l'ordinaire du lieu (à savoir l'évêque ou à défaut le vicaire épiscopal chargé de ces questions).

## Conclusion

Au regard de l'histoire, la pratique de la crémation apparaît donc comme une question complexe qui implique non seulement des pratiques, mais aussi un rapport à la mort et aux représentations de l'au-delà, et un mode de vie lié aux mutations culturelles que nous connaissons aujourd'hui. Sans vouloir dirimer ces questions, qu'il faut sans doute laisser ouvertes, parce que nos représentations historiques sont en partie défailtantes, on peut estimer que, pour la pastorale des funérailles, il y a là, une nouvelle donne. Elle bouscule la pastorale des funérailles en posant des questions qui sont de divers ordre :

- *Questions d'ordre anthropologique* : violence faite au corps ; rapidité de sa disparition qui laisse peu de temps pour « réaliser » l'absence et « faire son deuil » ; aspect anonyme des cendres (pas d'ADN, elles ne sont pas identifiables) : Le défunt n'est plus « envisageable » ; En cas de dispersion, absence de lieu de mémoire. Telle qu'elle est pratiquée actuellement dans les pays occidentaux, la crémation peut-elle être considérée comme un rite funéraire ? Ne s'agit-il pas d'abord d'une « technique » de destruction du corps ?

<sup>23</sup> (Pr. 554/86). Cf. *La Documentation catholique*, 1927 (2 novembre 1986), p.1012.

<sup>24</sup> Note du 9 mars 1987 : *La Documentation Catholique*, 1943 (5 juillet 1987), p. 721 (qui renvoie à la Lettre de Congrégation pour le Culte divin du 14 juin 1986).

<sup>25</sup> Ainsi, à Brest, un site sur la côte a été aménagé pour permettre la dispersion des cendres en mer.

<sup>26</sup> *Dans l'espérance chrétienne, Célébrations pour les défunts*, Paris, Desclée/Mame, 2008, n°320, p. 171.

26 avril 2016

- *Questions théologiques* : Quelle représentation de la foi et de l'au-delà engendre la pratique de la crémation surtout lorsque les cendres sont dispersées ? Est-elle compatible avec la conception chrétienne du corps ? Est-elle compatible avec la foi en la résurrection de la chair ?
  - *Questions ecclésiologiques* : Quelle présence ecclésiale assurer au crématorium ? Ne risque-t-elle pas de désertifier l'église paroissiale ? De quelle instance ecclésiale dépend le crématorium (paroisse, diocèse) ? Comment rendre visible le lien ecclésial des personnes qui interviennent au crématorium ?
  - *Questions pastorales* : Comment préparer la célébration et avoir un vrai dialogue pastoral quand les familles viennent de loin et très souvent n'ont pas vraiment de lien avec la vie ecclésiale ?
  - *Questions d'ordre rituel* : Quel itinéraire proposer aux familles lorsque la crémation a été envisagée ? Quelle autorité de la parole rituelle de l'Eglise sur la mort dans le cadre d'une célébration au crématorium car elle n'est pas chez elle et ne peut faire ce qu'elle veut ? Comment reconstituer le nécessaire environnement symbolique à la célébration chrétienne dans des lieux neutres et polyvalents ? Quelle ritualité ? Que proposer à des personnes qui demandent une « petite prière » ? Est-il opportun de célébrer les funérailles au crématorium ? Quels signes privilégier ?
-

## Séance 2

### Résurrection de la chair et espérance chrétienne : Une relecture du Rituel

« Tout en respectant la liberté des personnes et des familles, on ne perdra pas de vue la préférence traditionnelle de l'Église pour la manière dont notre Seigneur lui-même a été enseveli. »<sup>27</sup>

Si la crémation ne porte pas atteinte au donné objectif de la foi, il nous faut cependant nous interroger sur la réticence exprimée par l'Église au n°18 du *Rituel des funérailles* et poser la question des implications de la crémation sur la foi en sa dimension subjective car celle-ci s'appuie, non seulement sur le donné objectif de la foi, mais aussi sur ses représentations. D'où l'importance des gestes et des rites qui entourent la mort.

La liturgie chrétienne des funérailles, telle que nous la recevons aujourd'hui dans le Rituel rénové à la suite du Concile Vatican II, est l'héritage de deux siècles de sagesse chrétienne de l'accompagnement de la mort et l'expression de la foi de l'Église. Il nous sera bon de la revisiter. Le corps du défunt y occupe une place éminente. Quelle parole de foi le Rituel délivre-t-il à ce sujet ?

## I. Les funérailles chrétiennes : un itinéraire pascal

Pour replacer la crémation dans le contexte plus large de l'accompagnement chrétien de la mort et du deuil, il nous faut redire en quelques mots le sens du rituel des funérailles dans la tradition chrétienne, tel qu'il a été restauré par le Concile Vatican II.

En quoi peut-on parler d'une spécificité *chrétienne* de la liturgie des funérailles ? Sur ce point, en quelques lignes, le premier numéro des *Praenotanda* du *Rituel des funérailles* en désigne le sens le plus fondamental :

C'est le mystère pascal du Christ que l'Église célèbre, avec foi, dans les funérailles de ses enfants. Ils sont devenus par leur baptême membres du Christ mort et ressuscité. On prie pour qu'ils passent avec le Christ de la mort à la vie, qu'ils soient purifiés dans leur âme et rejoignent au ciel tous les saints, dans l'attente de la résurrection des morts et la bienheureuse espérance de l'avènement du Christ<sup>28</sup>.

La célébration des funérailles est d'abord et avant tout la célébration de la Pâque du Christ qui actualise ce mystère pour le défunt d'abord mais aussi pour l'assemblée.

Conformément à ses origines les plus anciennes, la dimension pascalle s'exprime d'abord dans le caractère stationnal de cette liturgie, c'est-à-dire un itinéraire rituel qui joue sur la mémoire des lieux. Sa cohérence demande d'honorer le déploiement spatial dans son ensemble, car comme le souligne l'introduction du *Rituel*, chaque lieu met en valeur un aspect particulier de la prière de l'Église<sup>29</sup>.

Ainsi, **le lieu où repose le corps** appartient encore à l'intimité familiale : c'est là que se construit la mémoire du défunt et où la communauté chrétienne témoigne de sa compassion et de son espérance, à travers notamment une veillée de prière auprès du corps.

**L'église**, signe de la communauté ecclésiale constituée par les sacrements, mais aussi de la communion des saints à laquelle le défunt appartient déjà par son baptême, est le lieu central de cet itinéraire. Le bâtiment fournit non seulement un cadre liturgique approprié à la célébration des obsèques, mais il garde la mémoire de la dimension baptismale et eucharistique de la vie du défunt.

<sup>27</sup> *Rituel des Funérailles*, vol. I, n°18

<sup>28</sup> *La célébration des obsèques : Rituel des funérailles* vol. I, *praenotanda* n° 1

<sup>29</sup> *La célébration des obsèques, Rituel des funérailles, Praenotanda*, n° 14.

26 avril 2016

De ce point de vue, l'église comporte une véritable supériorité sur un funérarium, un crématorium, ou encore un cimetière. Le défunt est remis par ses proches à la prière de l'Église, et donc à la médiation du Christ.

**Le cimetière**, lieu du repos, marque le terme de l'itinéraire. Au moment où le corps disparaît définitivement aux yeux des proches et où la vie va devoir reprendre son cours, la prière évoque l'espérance en la résurrection de la chair.

Ainsi, le déploiement dans l'espace des rites s'appuie sur la spécificité de chaque lieu pour dessiner un chemin qui autorise le travail du temps, et surtout sert de matrice à l'expérience pascale qu'il soutient. Les déplacements successifs suscitent un déplacement intérieur, un retournement vers le Christ, un passage vers la Vie, qui se réalise « avec lui », à travers « les ténèbres et l'ombre de la mort ».

La dimension pascale du rituel est aussi visible dans les signes déployés par la liturgie : la croix, le cierge pascale, l'eau baptismale, qui renvoient tout à la fois à la nuit pascale et au baptême par lequel le défunt a été plongé dans la mort et la résurrection du Christ.

Les deux médiations indispensables à la célébration des funérailles chrétiennes : le corps personnel du défunt, le corps ecclésial, tous deux signes du corps ressuscité du Christ et lieu de sa Pâque.

## II. Les funérailles : une liturgie éminemment corporelle

Le *Rituel des funérailles* de 1972 invite à une grande attention envers le corps du défunt en soulignant la place particulière, voire centrale, qu'il occupe dans la célébration.

Du lieu où repose le corps au cimetière, il occupe la place centrale, c'est sur lui que sont posés les gestes liturgiques, c'est autour de lui que se rassemblent els fidèles : la liturgie des funérailles est une liturgie d'accompagnement du corps du défunt. Cette considération du corps prend tout son sens lors de la station à l'église.

Au moment de l'accueil à la porte de l'Église, celui qui préside la célébration est appelé à se recueillir « devant le corps du défunt » (n° 44) en posant un geste (signe de croix, geste de bénédiction). D'autre part, le *Rituel* invite à placer le corps « de manière à faciliter le regroupement de l'assemblée et à permettre que tous voient bien les gestes accomplis autour de lui » (n° 47).

Il faut aussi noter les termes utilisés pour désigner le corps : « Le défunt » ou « le corps du défunt », ce qui désigne une personne contrairement aux termes « cadavre », « cendres » ou « restes »<sup>30</sup>. Le *Rituel* dit encore, à son sujet « notre frère » : ainsi, en allumant les cierges de part et d'autre du cercueil, il parle de « ranimer cette flamme près de N., notre frère » (n°55). Plus encore, au moment de l'encensement du corps, l'officiant s'adresse même directement au défunt : « En signe de respect pour vous N., voici cet encens. Qu'il monte devant Dieu avec notre prière. » (n°119)<sup>31</sup>

Ce qui est déjà manifesté par la place donnée au corps dans la liturgie des funérailles prend tout son sens avec les rites posés autour du corps du défunt :

- *Le cierge pascale* : Il renvoie à la vigile pascale et donc à la mémoire du Christ ressuscité, vainqueur de la mort, lumière qui brille dans les ténèbres. Ce signe associe le corps du défunt au mystère du Christ mort et ressuscité.

<sup>30</sup> Sur ce plan, la célébration en présence de l'urne pose question : l'indult accordé au Canada par la Congrégation pour le Culte Divin, du 12 mars 1985, prescrit de remplacer les mots « ce corps » par « ces restes » ? Parler ainsi est-il compatible avec la logique du rituel ? Le guide pastoral *Dans l'espérance chrétienne* se contente de renvoyer à l'ordinaire du lieu pour les célébrations en présence de l'urne ; voir cependant le guide pastoral : SERVICE NATIONAL DE PASTORALE LITURGIQUE ET SACRAMENTELLE, *Célébrations pour les défunts : Guide pastoral d'accompagnement du Rituel*, Paris, Cerf, 2009, p. 93-102, propose une solution adaptée pour cette situation : on omet le rite de la lumière, celui de l'eau, l'encensement, et le dernier adieu est modifié.

<sup>31</sup> *Dans l'espérance chrétienne* a corrigé et explicité : « En signe de respect pour votre corps (qui fut le Temple de l'Esprit Saint)... » (n°244)

26 avril 2016

- *La croix* : posée sur le cercueil ou à proximité, ce qui met ainsi en relation la croix et le corps du défunt qui en a été marqué au jour de son baptême et dans les autres sacrements tout au long de sa vie chrétienne. Elle est mémoire du sacrifice du Christ comme signe d'amour personnel pour le défunt et pour tout homme (cf. la monition qui accompagne le geste : « Seigneur Jésus, rappelle-toi : tu nous as aimé jusqu'à mourir pour nous ; que cette croix soit donc à nos yeux le signe de ton amour pour N. et pour chacun de nous. » [n°58])
- *L'eau* : « Rappel du baptême » (n°102) par lequel le défunt a été plongé dans la mort et la résurrection du Christ. Elle fait le lien entre les funérailles et le baptême, comme déjà le soulignait le cierge pascal et le rite de la lumière.
- *L'encens* : « Signe de respect » (n°102) pour le corps du chrétien qui est devenu par le baptême « Temple de l'Esprit Saint »

Ainsi, dans la liturgie, le corps du défunt apparaît ainsi comme une véritable « butée » – pour reprendre une expression de Louis-Marie Chauvet – qui résiste à toute « virtualisation » de la mort. Alors que la culture contemporaine tend à faire disparaître le corps, à le rendre léger, portable, manipulable (à travers l'urne), la liturgie affronte au caractère irréductible de la présence corporelle. Elle proclame la parole de Dieu sur le corps voué à la mort mais porteur depuis le baptême de la promesse de la résurrection, comme l'exprime Didier Rimaud dans l'hymne *Lumière pour l'homme aujourd'hui* : « Comment savoir quelle est ta vie si je n'accepte pas ma mort ? »<sup>32</sup>.

Mais il y a plus, en manifestant à travers les signes liturgiques le mystère pascal du Christ (cierge pascal et croix), le rituel des funérailles désigne aussi la manière dont le défunt, dans la réalité même de son corps, y a déjà été configuré dans le baptême. Cf. St Paul :

« Si, par le baptême dans sa mort, nous avons été mis au tombeau avec lui, c'est pour que nous menions une vie nouvelle, nous aussi, de même que le Christ, par la toute-puissance du Père, est ressuscité d'entre les morts. Car, si nous sommes déjà en communion avec lui par une mort qui ressemble à la sienne, nous le serons encore par une résurrection qui ressemblera à la sienne. » (Rm 6, 4-5)

Le baptême par immersion fait particulièrement bien résonner le texte de Paul : il est, par le langage des signes, plongée dans la mort, mise au tombeau avec le Christ et résurrection avec lui<sup>33</sup>.

La liturgie des funérailles est donc à rapprocher de celle du baptême à laquelle elle renvoie largement. La vénération du corps par l'encensement s'y adresse précisément au baptisé, Temple de l'Esprit, et trouve son fondement dans le fait que, dans sa chair même, celui-ci a été configuré au Christ dans l'eau du baptême, marqué du Saint-Chrême, nourri de l'Eucharistie, appelé à ressusciter avec lui.

### **III. Les funérailles : une « manifestation » de l'Eglise corps ressuscité du Christ**

L'assemblée ecclésiale qui entoure le défunt n'est pas facultative dans la liturgie des funérailles. Elle n'est pas non plus seulement un témoignage d'affection et de solidarité pour le

---

<sup>32</sup> *Prière du Temps Présent*, Hymne « Lumière pour l'homme aujourd'hui », p. 4 (Hymne pour l'Avent, E 61). Ceci pose la question de la célébration en présence d'une urne funéraire qui implique évidemment des transformations rituelles (notamment pour l'encensement) ; sur la dimension œcuménique, voir I. GAZZOLA, J. GETCHA, R. PICON, « Pratiques liturgiques funéraires, Une étude comparée, dans J.-N. PERES (dir.), *Pratiques de la mort, enjeux œcuméniques*, p. 129-156.

<sup>33</sup> Dans le rituel du baptême, l'eau et du bain sont les symboles du sacrement, eau qui lave et qui purifie, qui fait mourir et qui fait vivre (à la différence du feu qui détruit) ; certes le cierge pascal est dressé, mais dans le rituel, il n'est pas question de « feu » mais de « lumière » : cette lumière prise au cierge pascal est transmise au baptisé signifiant la présence en lui du Christ Lumière qui, désormais, illuminera sa vie jusqu'à la rencontre finale : Cf. *Rituel de l'Initiation chrétienne des adultes*, n° 227, p. 156 : « Vous êtes devenus lumière dans le Christ : marchez toujours comme des enfants de lumière ; demeurez fidèles à la foi de votre baptême. Alors quand le Seigneur viendra, vous pourrez aller à sa rencontre dans son Royaume avec tous les saints du Ciel. »

26 avril 2016

défunt et sa famille. Elle est aussi et plus encore le signe de la solidarité de l'ensemble du Corps du Christ pour l'un de ses membres<sup>34</sup>.

Greffé sur le Christ depuis son baptême, le chrétien est un être fondamentalement ecclésial. Il est inscrit dans un Corps dont le Christ est la tête, ce qui implique une relation vitale, non seulement au Christ mais aussi aux frères dans le Christ<sup>35</sup>. Aussi la pâque d'un de ses membres concerne l'Église tout entière. L'ancien rituel des funérailles (en usage comme forme extraordinaire) y est particulièrement attentive comme l'indique la rubrique initiale : « Lorsque l'âme paraîtra s'engager dans le combat de son départ par la dissolution de son corps, les frères ou tous les autres fidèles s'efforceront de se réunir... »<sup>36</sup>. Le *Rituel* de 1972 souligne cette dimension ecclésiale :

Tous ceux qui appartiennent au peuple de Dieu doivent se sentir concernés par la célébration des funérailles. Tous ne le sont pas au même titre et chacun doit y prendre sa part en raison de sa situation ou de son ministère<sup>37</sup>.

#### *Le corps du défunt dans l'assemblée*

Cette solidarité avec le défunt apparaît à travers la place réservée au corps du défunt dans l'assemblée liturgique. Le *Rituel* invite à placer le corps « de manière à faciliter le regroupement de l'assemblée et à permettre que tous voient bien les gestes accomplis autour de lui », mais aussi à conserver « la coutume de disposer le corps dans la position qu'il occupait d'habitude dans l'assemblée liturgique, c'est-à-dire : pour un fidèle, tourné vers l'autel ; pour un prêtre ou un diacre, tourné vers le peuple »<sup>38</sup>. Ainsi, à l'heure de la mort, la présence de la communauté ecclésiale témoigne que le défunt ne meurt pas seul. L'assemblée, solidaire du défunt participe aussi à sa pâque. Et la place qu'elle réserve au corps manifeste la place que le défunt avait dans l'Église et qu'il continue d'occuper dans la communion des saints dont l'assemblée liturgique est le signe.

#### *La signification du ministère ordonné*

Comme dans toute assemblée liturgique, la présidence du ministre ordonné signifie sacramentellement cette présence du Christ à la tête de l'assemblée qui est son corps : « C'est par lui aussi qu'est transmis et signifié le don du Christ mort et ressuscité »<sup>39</sup>. Aussi, la dernière note des évêques de France concernant la célébration des funérailles (avril 2009), insiste sur cet aspect en prenant une certaine distance avec une position qui a été parfois adoptée et qui tendait à exclure systématiquement la présence d'un prêtre pour la célébration des funérailles :

Comme dans toute célébration, c'est l'Église qui célèbre les funérailles de ses enfants. Sur l'ensemble du parcours funéraire, il faut envisager la place des fidèles laïcs et des ministres ordonnés, sans exclure l'un ou l'autre. Dans la célébration des funérailles, la place du ministre ordonné doit toujours être privilégiée<sup>40</sup>.

La fonction symbolique de la personne laïque qui a reçu mission pour conduire les funérailles chrétiennes n'est évidemment pas équivalente à celle du prêtre qui préside l'Eucharistie

<sup>34</sup> Cf. à ce sujet les propos d'I. Gazzola sur la « dimension ecclésiale » de la célébration : I. GAZZOLA, J. GETCHA, R. PICON, « Pratiques liturgiques funéraires, Une étude comparée, dans J.-N. PÉRÈS (dir.), *Pratiques de la mort, enjeux œcuméniques*, p. 148-149,

<sup>35</sup> Cf. Jn 15, 12 : « voici quel est mon commandement : vous aimer les uns les autres comme je vous ai aimés. »

<sup>36</sup> *Rituale Romanum*, 1614, éd. 19 : « *Cum anima in agone sui exitus dissolutione corporis sui visa fuerit laborare, convenire studebunt fratres vel ceteri quique fideles* ».

<sup>37</sup> *La célébration des obsèques, Rituel des funérailles, Praenotanda*, n° 5.

<sup>38</sup> *Ibid.*, n° 47.

<sup>39</sup> CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE, *La communauté catholique et le ministère ordonné dans la célébration des funérailles*, avril 2009, texte disponible sur le site Liturgie catholique (SNPLS) de la Conférence des évêques de France : [http://www.liturgie catholique.fr/IMG/article\\_PDF/Note-doctrinale-sur-la-pastorale.pdf](http://www.liturgie catholique.fr/IMG/article_PDF/Note-doctrinale-sur-la-pastorale.pdf) (consulté le 19 juin 2015) ; cf. CONCILE VATICAN II, Constitution sur la liturgie, n° 7.

<sup>40</sup> CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE, *La communauté catholique et le ministère ordonné dans la célébration des funérailles*, avril 2009; le fait d'exclure la présence des prêtres pour la célébration des funérailles était souvent motivée par le fait que, ne pouvant plus assurer toutes les célébrations, il y avait un grand risque de manquer de critère objectif de discernement, de faire acception des personnes et des familles et par là, de retrouver subrepticement le système ancien des classes d'enterrement.

26 avril 2016

ou du ministre ordonné qui préside un baptême. Mais, analogiquement, celui ou celle qui est missionné pour guider la prière, même au crématorium, représente l'Église et agit, en quelque sorte, au nom du Christ présent au milieu des siens.

#### *La signification du lieu-église*

Le lieu de la station principale des funérailles n'est pas dépourvu de signification. Dans la sacramentalité chrétienne, le bâtiment église est, comme le suggère le rituel de la dédicace, le lieu du rassemblement de l'Église locale qui signifie l'Église dans sa totalité mystérique. Comme lieu de l'Eucharistie dominicale, du baptême, de la première communion, du mariage, des obsèques, l'église bâtiment donne à voir l'Église qui s'édifie par la vie sacramentelle des chrétiens. L'architecture des églises, qui fournit le cadre de la ritualité chrétienne, possède également une force propre quant à la manifestation du kérygme chrétien, une force de proposition de la foi que ne peut comporter ni le funérarium, ni le crématorium.

#### *La signification ecclésiale du Rituel des funérailles*

Si le bâtiment église est déjà un signe de l'Église, le déploiement du rituel l'est à sa manière également. Car ainsi que le souligne la Constitution sur la liturgie : « Les actions liturgiques appartiennent au Corps entier de l'Église, elles le manifestent et elles l'affectent »<sup>41</sup>. Il est clair que cette manifestation sera moindre dans un lieu inapproprié au développement des signes rituels que comportent les funérailles chrétiennes, ou encore lorsqu'on se limite à un « moment de prière » auprès du défunt.

### **IV. Les funérailles : une proclamation de la résurrection de la chair**

Comme le soulignent d'entrée de jeu les *paenotanda*, c'est bien le mystère pascal du Christ qui est au cœur du *Rituel des funérailles*. Le défunt, déjà configuré au Christ mort et ressuscité dans son baptême, accomplit cette configuration en son corps et dans l'événement de sa mort. Par les signes qu'elle déploie autour du corps du défunt, mais aussi par la présence de la communauté ecclésiale, « manifestation » du Corps ressuscité du Christ et signe du Royaume à venir, la liturgie manifeste la foi de l'Église en la résurrection de la chair dont l'Eucharistie est le signe par excellence comme mystère de communion à l'unique corps du Christ et prémices de la résurrection. En effet, la présence du corps du défunt et celle de la communauté ecclésiale rassemblée nous oriente vers l'Eucharistie qui leur donne leur pleine signification.

A l'heure où il meurt, la liturgie des funérailles se plaît à souligner que le chrétien ne disparaît pas, même pas dans son corps. Plus que tout discours, la ritualité proclame la résurrection de la chair. Dans l'euchologie ancienne, cet aspect est assez impressionnant. Par les rites de la *lavatio* et de la vêtue, la toilette manifeste le soin apporté au corps. Mais participent aussi à cette économie corporelle, le souci de ne jamais laisser seul le cadavre ainsi que les cortèges qui, à partir du V<sup>e</sup> siècle, accompagnent le défunt. De plus se répand la pratique d'ensevelir à proximité du tombeau des saints, ou même dans les églises, au plus près du sanctuaire<sup>42</sup>. On peut aussi souligner la prière *in persona defuncti* ou encore celle qui, tout en s'adressant au défunt (cf. *In Paradisum*), le désigne comme un vivant en induisant l'idée d'une certaine présence.

Par la place qu'elle réserve au corps, la liturgie suggère une présence-absence, qui transforme le cadavre en « symbole » d'une réalité qui le dépasse. Or le symbole n'est pas une simple évocation, il ne renvoie pas à une signification au-delà du signe matériel, mais, comme le dit M.-D. Chenu il est « l'articulation même de la densité de la matière qui conserve sa totalité d'être au lieu d'être escamotée par l'esprit »<sup>43</sup>. Le passé et l'avenir du défunt, son histoire et sa destinée se rejoignent

<sup>41</sup> CONCILE VATICAN II, Constitution *Sacrosanctum concilium* sur la sainte liturgie n°26.

<sup>42</sup> Cette pratique perdurera jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle ; cf. P. ARIÈS, *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977, p. 37 et sv.

<sup>43</sup> M.-D. CHENU, « Pour une anthropologie sacramentelle », *La Maison-Dieu*, 119 (1974), p. 96

26 avril 2016

d'une manière définitive dans l'*Hodie* de sa mort, un événement qui inaugure la vie en plénitude dans le Christ. Et c'est tout cela qui est ressaisi dans la Pâque du Christ en vue de la résurrection. C'est ce que met en valeur ce texte de la Conférence épiscopale allemande, dans une réflexion sur la pratique de la crémation :

« Le corps privé de vie a lui aussi sa dignité [...] Il est corps de la mère ou du père auquel les enfants doivent la vie ; corps de l'ami, dont la proximité était la communication de relation et d'amour ; il est le corps qui garde les marques du travail corporel, ou par lequel s'est effectué le travail intellectuel ; le corps qui dans sa vie a porté les stigmates de la maladie et des souffrances, du handicap, de l'âge et de la déchéance, plaies qui dans la transfiguration de la chair ressuscitée reçoivent valeur éternelle. »<sup>44</sup>

Dans la liturgie des funérailles, le corps du défunt apparaît non comme un rebut, comme une enveloppe dont il se serait dépouillé mais comme un « lieu » d'attente du mystère de la résurrection de la chair. Finalement, le Rituel suggère ainsi qu'il est impossible d'envisager une « âme » indépendamment de son corps, tandis que « ni une l'anthropologie théologique, ni une théologie de la création consécutive ne peuvent se résoudre à le voir se corrompre complètement et définitivement »<sup>45</sup>. Autrement dit, seule la vision de l'homme dans l'intégralité de sa nature, indissolublement charnelle et spirituelle, peut exprimer ce qu'est réellement l'homme et quelle est sa dignité<sup>46</sup>.

La vénération du corps par l'encensement, particulièrement suggestive, s'y adresse précisément au baptisé et trouve son fondement dans le fait que celui-ci a été configuré au Christ dans l'eau du baptême, marqué du Saint-Chrême, nourri de l'Eucharistie<sup>47</sup>. Créé à l'image du Verbe « Premier-né de toute créature » (Col 1, 15), assumé par celui-ci dans le mystère de l'incarnation, greffé sur le Christ par le baptême, nourris du Corps du Christ dans l'eucharistie, le chrétien appartient au Corps du Christ appelé à être manifesté dans la gloire<sup>48</sup>.

Ainsi, le mystère final dans lequel les baptisés sont entrés par la victoire du Christ, confère au corps humain un poids de symbole. Tertullien utilise une image expressive pour dire cela : « la chair est le pivot du salut »<sup>49</sup>. Mystérieusement, la résurrection de la chair est déjà en gestation et c'est pourquoi l'image de la semence utilisée par Paul est parlante<sup>50</sup>. Elle désigne une dynamique de vie : « C'est pourquoi nous ne faiblissons pas. Au contraire, même si l'homme extérieur s'en va en ruine,

<sup>44</sup> « Les pratiques funéraires et l'accompagnement des personnes en deuil. Réflexion de la Conférence des évêques d'Allemagne (1994) », *Documentation catholique*, n°2123 (15 novembre 1995), p. 1002 sv.

<sup>45</sup> Pierre FRESSON, « Le corps, enjeu eschatologique dans le Rituel francophone des funérailles », *La Maison-Dieu*, 220 (1999), p. 117

<sup>46</sup> Cf. *Gaudium et Spes* n°14, §1 : « Corps et âme, mais vraiment un, l'homme est, dans sa condition corporelle même, un résumé de l'univers des choses qui trouvent ainsi en lui leur sommet, et peuvent librement louer leur Créateur. Il est donc interdit à l'homme de dédaigner la vie corporelle. Mais au contraire, il doit estimer et respecter son corps qui a été créé par Dieu et qui doit ressusciter au dernier jour. »

<sup>47</sup> Il y a ici une certaine tension entre, d'une part, cette valorisation du corps du défunt par le rite et, d'autre part, son anéantissement par le feu, lors de la crémation. Cf. l'article déjà cité : I. GAZZOLA, J. GETCHA, R. PICON, « Pratiques liturgiques funéraires, Une étude comparée » ; J. Getcha développe la conception de l'Eglise orthodoxe qui rejette la crémation car on « ne saurait envisager de rite funéraire certain sans un corps, sans une dépouille, qui selon le rituel funéraire, est considéré comme des reliques » (p. 131). Sur ce sujet, voir aussi notre article : « La crémation : incidences d'une pratique sur la liturgie des funérailles », *LMD* 269, 2012/1, 11-44 ; et P. GORCE, « La célébration des obsèques en présence d'une urne cinéraire : enjeux anthropologiques », *LMD* 269, 2012/1 45-54.

<sup>48</sup> Cf. Col 3, 4 : « Quand le Christ sera manifesté, lui qui est votre vie, alors vous aussi vous serez manifestés avec lui en pleine gloire » ; le *Catéchisme de l'Eglise Catholique* prolonge cette citation en disant : « Dans l'attente de ce jour, le corps et l'âme du croyant participent déjà à la dignité d'être "au Christ" ; d'où l'exigence de respect envers son propre corps, mais aussi envers celui d'autrui » (CEC n° 1004).

<sup>49</sup> TERTULLIEN, *De resurrectione carnis*, 8, 2. Le Catéchisme de l'Eglise Catholique cite cette expression et la prolonge dans le beau raccourci de cette triple affirmation de foi : « Nous croyons en Dieu qui est le créateur de la chair ; nous croyons au Verbe fait chair pour racheter la chair ; nous croyons en la résurrection de la chair, achèvement de la création et de la rédemption de la chair » (n°1015)

<sup>50</sup> Cf. 1Co 15, 37-45 : « Semé dans la corruption, le corps ressuscite, incorruptible; semé dans l'ignominie, il ressuscite glorieux; semé dans la faiblesse, il ressuscite plein de force; semé corps animal, il ressuscite corps spirituel. S'il y a un corps animal, il y aussi un corps spirituel. C'est en ce sens qu'il est écrit : "Le premier homme, Adam, a été fait âme vivante"; le dernier Adam a été fait esprit vivifiant ».

26 avril 2016

l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour » (2Co 4, 16). Au cœur du monde et de la vie de chaque homme, à travers l'expérience qu'il fait de la mort, germe la réalité du Royaume dont les corps glorifiés sont la promesse<sup>51</sup>. Le corps actuel n'est donc pas « rien » au regard de la réalité future<sup>52</sup>. C'est bien ce qu'exprime la préface des défunts n°1 : « Car pour tous ceux qui croient en toi, Seigneur, la vie n'est pas détruite, elle est transformée »

Mais le signe qu'est le corps du défunt n'est pas le seul à annoncer la résurrection de la chair. Le signe de l'assemblée est tout autant nécessaire pour dire le mystère de la résurrection de la chair : la pâque du défunt n'est pas une pâque solitaire, l'assemblée liturgique, lieu de la présence du Christ est aussi ce « lieu » d'attente du mystère final<sup>53</sup> : elle est *hic et nunc*, dans la pauvreté du signe, le mystère de l'Église, « Temple spirituel » (1 P 2, 5), « Demeure où Dieu habite » (Eph 2, 20-22), la Jérusalem céleste décrite par l'Apocalypse : foule immense et diverse, qui se tient devant Dieu et devant l'Agneau, chantant le Cantique des rachetés (Ap 7, 9-12 ; 19, 1-4), finalement, elle est signe eschatologique de l'accomplissement de l'œuvre rédemptrice du Christ venu par sa croix « rassembler en un seul corps les enfants de Dieu dispersés » (Jn 11, 52).

### **Conclusion : crémation et mystère chrétien**

Si la pratique de la crémation ne porte pas atteinte au mystère chrétien en lui-même au sens où la destruction du corps n'empêche pas le chrétien d'être configuré au mystère pascal du Christ ; si pas plus, elle ne constitue un obstacle pour la résurrection de la chair parce que celle-ci n'est pas de l'ordre d'une « revivification », elle suscite cependant l'attention sur deux plans, celui des représentations de la foi chrétienne, d'une part, et celui de la symbolique liturgique, d'autre part.

#### *Crémation et représentations de la foi chrétienne*

Les rites funéraires dont l'Église entoure le corps du défunt témoignent du respect accordé envers le corps et cela même au-delà de la mort. L'inhumation laisse le temps faire son œuvre. Un lâcher-prise sur « l'avenir » du corps est demandé.

La crémation est un acte de destruction rapide et radical du corps qui s'accorde mal avec le respect manifesté par la liturgie et induit l'idée d'un corps « déchet » très contraire à la vision biblique unifiée de l'être humain rappelée par le Concile Vatican II dans *Gaudium et Spes* n°14 :

« Corps et âme, mais vraiment un, l'homme est, dans sa condition corporelle même, un résumé de l'univers des choses qui trouvent ainsi en lui leur sommet, et peuvent librement louer leur Créateur. Il est donc interdit à l'homme de dédaigner la vie corporelle. Mais au contraire, il doit estimer et respecter son corps qui a été créé par Dieu et qui doit ressusciter au dernier jour. »

Aussi, une pratique généralisée de la crémation ne risque-t-elle pas de conforter la conception dualiste de la personne humaine et s'éloigner de l'anthropologie biblique comme de la foi chrétienne en la résurrection de la chair ?

Là où la foi chrétienne proclame que l'incarnation du Christ est promesse de résurrection, et que la résurrection de la chair exprime le lien infrangible entre ce monde-ci et le Royaume, un lien sans lequel la résurrection n'a plus de consistance, la rupture brutale et la destruction radicale du corps

<sup>51</sup> Cf. Col 3, 3-4 : « vous êtes morts, et votre vie est désormais cachée avec le Christ en Dieu : quand le Christ sera manifesté, lui qui est votre vie, alors vous aussi vous serez manifesté avec lui pleins de gloire ».

<sup>52</sup> « Le corps est pour le Seigneur, et le Seigneur pour le corps. Et Dieu qui a ressuscité le Seigneur, nous ressuscitera, nous aussi par sa puissance. Ne savez-vous pas que vos corps sont membres du Christ ? [...] Vous ne vous appartenez pas [...] glorifiez donc Dieu dans vos corps. » (1Co 6, 13-15. 19-20)

<sup>53</sup> Cf. Ph 3, 20-21 : « Mais nous, nous avons notre citoyenneté dans les cieux, d'où nous attendons comme notre Sauveur le Seigneur Jésus-Christ, lui qui transformera nos pauvres corps à l'image de son corps glorieux, avec la puissance active qui le rend capable de tout mettre sous son pouvoir » ; pour la présence du Christ dans l'assemblée, cf. CONCILE VATICAN II, Constitution sur la liturgie, n° 7.

26 avril 2016

en tant que signe de l'homme en relation, induite par la crémation, tend à transformer la compréhension même du mystère de la résurrection, avec le risque de favoriser plutôt la théorie de la réincarnation.

Or, nous l'avons vu, la Révélation dit tout autre chose. En prenant chair, le Christ donne au corps humain une dignité et une signification qui traverse même la mort : c'est bien ce corps de chair, unique, qu'il entraîne mystérieusement dans sa glorification puisqu'il porte encore les traces des plaies de sa passion – même si c'est un corps autre, transfiguré.

La crémation avec les représentations qu'elle génère peut donc être ruineuse pour la foi en la résurrection de la chair. Par voie de conséquence, elle peut l'être aussi en ce qui concerne la théologie des sacrements qui impliquent le corps comme signe d'une réalité à venir. Là encore, la crémation, en agissant directement sur le corps par une destruction totale vient contredire la « considération » qu'implique la sacramentalité chrétienne pour celui-ci en tant qu'il participe dès ici-bas, mystérieusement, au déjà-là du Royaume.

### *Crémation et symbolique liturgique*

On peut voir une réelle tension, pour ne pas dire une contradiction flagrante entre cet ensemble rituel qui valorise et honore le corps du défunt en en faisant un symbole de la résurrection de la chair et le fait de la crémation qui le détruit par le feu<sup>54</sup>.

En définitive, la mise en évidence du lien baptême-funérailles si fortement affirmé par le rituel des funérailles n'est-il pas profondément affecté par la pratique de la crémation ?

### *Crémation et dimension ecclésiale des funérailles*

Il est certain que lorsque la station à l'église est omise, les signes forts que constituent le lieu-église, la ritualité qui peut s'y déployer, la présence d'une assemblée, le lien au ministère ordonné souffrent de déficit et donc aussi la signification ecclésiale des funérailles chrétiennes et donc aussi le sens même de la résurrection de la chair qui implique un seul corps dans le Christ dont le mystère de la communion des saints est l'expression.

### *Crémation et proposition de la foi*

La crémation touche donc à deux médiations fondamentales du sens chrétien de la mort et de l'espérance chrétienne à savoir le corps personnel du défunt et le corps ecclésial tous deux signes de la résurrection de la chair et de la vie du monde à venir. Pour ces raisons elle a des répercussions sur la proposition de la foi.

Ainsi, la difficulté de fond n'est pas tant le donné objectif de la foi car, comme nous l'avons dit, la crémation, en soi, n'est pas un obstacle à la résurrection de la chair, mais plutôt celle des déplacements de représentations que pourraient engendrer une pratique généralisée de la crémation. Elle invite à poser sérieusement la question des conséquences que cette généralisation pourrait avoir sur la considération du corps, sur la compréhension du mystère de l'Incarnation et sur la foi pascale.

Autrement dit, Si la crémation ne porte pas atteinte au donné objectif de la foi (*fides quae creditur*), la réticence exprimée par l'Eglise au n° 18 du *Rituel des funérailles* doit nous alerter quant aux implications de la crémation sur le donné subjectif de la foi (la *fides qua creditur*) en raisons des représentations qu'elle engendre.

L'inculture religieuse et la déchristianisation favorisant un contexte dans lequel les célébrations de funérailles sans véritable engagement sur le plan de la foi de la part des participants se sont multipliées, ont depuis longtemps déjà, largement entamé la relation entre les rites funéraires et la démarche confessante. Il est possible même que les évolutions récentes en matière de pratiques

---

<sup>54</sup> Cf. l'article déjà cité : I. GAZZOLA, J. GETCHA, R. PICON, « Pratiques liturgiques funéraires, Une étude comparée » ; J. Getcha développe la conception de l'Eglise orthodoxe qui rejette la crémation car on « ne saurait envisager de rite funéraire certain sans un corps, sans une dépouille, qui selon le rituel funéraire, est considéré comme des reliques » (p. 131).

26 avril 2016

funéraires soient la manifestation, avec retard, d'un processus de dé-liaison qui est engagé depuis bien plus longtemps.

La crémation touche donc à la question de la mise en œuvre de la proposition de la foi elle-même et par conséquent il en va non seulement d'une pratique mais de l'annonce même du message chrétien. Les choix liturgiques et pastoraux qui seront pris à propos de la crémation ne peuvent ignorer cela.

### Séance 3

## Accueillir et accompagner la crémation : des pistes pastorales

Nous avons essayé, au cours de notre deuxième séance, de comprendre le pourquoi fondamental de la « préférence » de l'Eglise pour l'inhumation et ses réticences quant à la crémation. Ce passage théologique était important pour le discernement pastoral et les choix des orientations à prendre et la vigilance que doit exercer l'Eglise quant à la vérité des représentations de l'espérance chrétienne.

Mais dire cela, ce n'est pas inviter les communautés chrétiennes à s'enfermer dans leurs retranchements – ce qui serait parfaitement contraire aux invitations répétées du Pape François à aller aux « périphéries » et à la nature même de l'Eglise en ce monde<sup>55</sup>. C'est dans ce monde-ci que les chrétiens ont à témoigner de leur foi et leur espérance et non dans un monde idéal, un monde en profonde mutation qui nous demande de prendre en compte la disparition rapide de tout cet ensemble d'images, de rites et de représentations qui appartenait au donné social et collectif et supportait jusqu'à maintenant, la proposition rituelle de l'Eglise catholique.

Mais cela ne veut pas dire – et loin de là – que les discours chrétiens sur la mort n'auraient plus de pertinence en ce début de XXI<sup>e</sup> siècle<sup>56</sup>.

Aussi, la question n'est plus de savoir si l'on est pour ou contre la crémation : celle-ci fait désormais partie du paysage et il faut prendre en compte cette nouvelle donne qui révèle non seulement les mutations de représentations mais aussi, bien souvent, un réel désarroi de l'homme contemporain face à la mort. Et c'est bien là que la proposition de la foi doit rejoindre les hommes de notre temps. Renoncer à une présence chrétienne en ces nouveaux lieux de la mort, serait renoncer à rejoindre tant de familles qui n'osent pas aller jusqu'à la porte de l'Eglise et qui pourtant attendent une parole d'espérance et une lumière pour le chemin douloureux de l'existence.

Toutefois, l'accueil de cette réalité ne peut se faire sans discernement afin que la présence et la ritualité chrétiennes soient accueillies pour ce qu'elles sont sans être complètement diluées et confondues avec les propositions commerciales des entreprises funéraires au risque de compromettre la force de la proposition de la foi chrétienne et la vérité de son espérance.

C'est pourquoi, avant d'en venir à des propositions pastorales concrètes, il me semble important de résumer tout ce que nous avons dit depuis ce matin en un triple critère de discernement qui peut être utile pour toute décision pastorale.

## I. Un triple critère de discernement

L'analyse de la liturgie des funérailles offre, en effet, un triple critère de discernement pour évaluer les pratiques pastorales et pour vérifier l'authenticité des célébrations. Ceci est particulièrement nécessaire dans un contexte de mutations accélérées.

### Le premier critère est *anthropologique*

---

<sup>55</sup> Cf. *Gaudium et Spes*

<sup>56</sup> B. GAUDELET, « Discours chrétien sur la mort et herméneutique moderne », dans J.-N. PÉRÈS (dir.), *Pratiques de la mort, enjeux œcuméniques*, p. 47-59, spécialement p. 47-48 ; B. Gaudélet s'oppose clairement à l'idée que les discours chrétiens sur la mort n'auraient plus de pertinence en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle. Il estime au contraire que le maintien du taux de la pratique est déjà un signe tangible d'un intérêt. Il renvoie comme exemple de l'ignorance des « reformulations », « réinterprétations » ou « innovations des théologiens modernes concernant l'eschatologie », l'affirmation de cette impertinence dans l'ouvrage : F. LENOIR et J.-Ph. de TONNAC, *La mort et l'immortalité, Encyclopédie des savoirs et des croyances*, Paris, Bayard, 2004, p. 27-28.

26 avril 2016

Le Rituel nous confronte au temps à l'espace, et surtout au corps : trois médiations nécessaires qui ne peuvent être occultées, non seulement pour que le deuil se fasse (humainement et psychologiquement parlant, il demande un affrontement à la réalité de la mort, il exige du temps et un chemin qui consent à la mise à distance)<sup>57</sup>, mais encore pour que soit exprimée la vérité de la foi chrétienne dans la vie éternelle et la résurrection de la chair, car comme le dit Tertullien dans un raccourci saisissant : « la chair est l'axe du salut »<sup>58</sup>. Pour la foi chrétienne, c'est incontournable.

### **Le second critère est ecclésiologique.**

Le *Rituel* manifeste l'Église comme communion des saints et la dimension ecclésiale appartient à la vérité même de la liturgie des funérailles. D'abord, parce qu'elle édifie une mémoire indispensable à toute vie sociale et qu'elle nourrit la solidarité qui unit des êtres créés à l'image de Dieu et des baptisés greffés sur l'unique corps du Christ. Ensuite parce que l'Église en prière, le défunt étant inclus est une donnée eschatologique : le salut n'est pas une affaire purement individuelle et le Royaume est communion.

### **Le troisième critère est proprement théologique**

Comme nous l'avons vu, le centre de gravité du rituel chrétien est la célébration du Mystère pascal du Christ : par la médiation des rites, c'est Lui qui vient à la rencontre de son Église et du défunt pour les associer à sa vie nouvelle. Comme l'écrivait Jean-Paul II dans la Lettre apostolique pour le 25<sup>e</sup> anniversaire de *Sacrosanctum Concilium* :

« Rien de tout ce que nous faisons, nous, dans la liturgie, ne peut paraître comme plus important que ce que fait le Christ, invisiblement, mais réellement par son Esprit. » et « Parce que la mort du Christ en croix et sa résurrection constituent le contenu de la vie quotidienne de l'Église et le gage de sa Pâque éternelle, la liturgie a pour première tâche de nous ramener inlassablement sur le chemin pascal ouvert par le Christ, où l'on consent à mourir pour entrer dans la vie »<sup>59</sup>.

La célébration chrétienne des funérailles ne peut donc se réduire à un hommage ni à la gestion rituelle du deuil. Elle manifeste le Christ ressuscité à l'œuvre au cœur de ce monde pour conduire la création à son achèvement, au Jour où « Dieu sera tout en tous »

## **II. Quelques chantiers pastoraux**

Dans un monde aussi complexe que le nôtre, il n'est évidemment pas question de fournir des solutions pastorales « clé en main ». Ce qui sera opportun dans tel diocèse ou telle paroisse, dans tel crématorium ou avec telles Pompes funèbres ne le sera pas en d'autres circonstances de lieux ou de personnes. Le discernement pastoral est non seulement utile, mais absolument nécessaire et les critères donnés ci-dessus, peuvent nous y aider.

Néanmoins, au regard de tout ce que nous avons pu dire depuis le début de cette journée, on peut énoncer quatre grands chantiers de vigilance pastorale.

### **- Une Eglise en « sortie » : une nouvelle forme de visibilité et de présence au monde**

<sup>57</sup> Sur un plan humain et psychologique, l'intégration du fait de la mort exige du temps et un cheminement par lequel la séparation est consentie. Ceci a été mis en lumière par les études sur le processus du deuil dont E. Kübler-Ross a cherché à préciser les étapes : le déni, la colère, le marchandage, la dépression, et l'acceptation : cf. E. KÜBLER-ROSS, *La mort est un nouveau soleil*, Paris, Pocket, 1990 ; ID., *Vivre avec la mort et les mourants*, Paris, Librairie générale, 2008.

<sup>58</sup> TERTULLIEN, *De resurrectione carnis*, 8, 2. Le Catéchisme de l'Église Catholique cite cette expression et la prolonge dans le beau raccourci de cette triple affirmation de foi : « Nous croyons en Dieu qui est le créateur de la chair ; nous croyons au Verbe fait chair pour racheter la chair ; nous croyons en la résurrection de la chair, achèvement de la création et de la rédemption de la chair » (n°1015)

<sup>59</sup> JEAN-PAUL II, Lettre apostolique *Vicesimus quintus annus*, 4 décembre 1988, n° 6.

Passer d'une attitude « d'attente » comme derrière un guichet à une « sortie » au-devant. Nous voyons bien, par exemple, que désormais l'Eglise n'a plus la main sur l'itinéraire deuil. Elle est une instance parmi d'autres. Cela demande de trouver de nouvelles formes de présence car on ne peut plus se contenter d'attendre les demandes en tablant sur la force des habitudes et des traditions. Bien sûr, il ne s'agit pas d'élaborer une politique marketing en vue de reconquérir le « marché » funéraire mais, dans la logique d'une « Proposition de la foi » et dans le sillage de l'exhortation apostolique l'*Evangelii Gaudium* du Pape François, d'aller à la rencontre de nos contemporains en trouvant de nouveaux moyens de rendre visible l'Evangile et l'accompagnement spécifique proposé par l'Eglise dans ses « périphéries existentielles » que sont la mort et l'épreuve du deuil. Cela passe par les relations avec les acteurs civils du secteur funéraire (Pompes funèbres, crématorium, comités d'éthique du funéraire...), cela demande encore de repenser les modalités de l'accueil des familles. En ce domaine, il existe des expériences nouvelles qui témoignent d'un vrai dynamisme ecclésial.

*Quelques propositions et pistes pastorales :*

En ce qui concerne les relations avec les entreprises de Pompes funèbres et la direction des crématoriums :

- ✓ Rédaction d'un feuillet (à destination des Pompes funèbres et crématorium) sur la spécificité de l'accompagnement chrétien de la mort (modalités de la préparation avec les familles, symboles liturgiques, offrande, dimension « missionnée » des intervenants, bénévolat...). Coordonnées des personnes, communautés ou secrétariat paroissial à contacter.
- ✓ Beaucoup soulignent l'importance des contacts et des bons rapports avec les entreprises de Pompes funèbres : ce sont eux, maintenant qui ont la main sur le circuit du deuil.
- ✓ De leur côté, les entreprises de Pompes funèbres sont unanimes à déplorer la difficulté à avoir un contact rapide avec les paroisses au moment où les choses se décident avec les familles (surtout dans le cas de petites paroisses ou des paroisses rurales). Ils souhaiteraient avoir un retour des choses qui se sont décidées avec la famille lorsque des décisions influant sur les déplacements ont été prises.
- ✓ Prise de contact rapide avec la direction d'un nouveau crématorium dès son ouverture, pour bien situer dès le début le mode de relations avec la communauté chrétienne, donner les coordonnées des personnes à contacter (cf. risque d'intervention de faux prêtres ou faux officiants laïcs).
- ✓ La participation au comité d'éthique du crématorium est un bon moyen pour bien situer une présence chrétienne en ces lieux et veiller aux relations et aux bonnes pratiques.

En ce qui concerne l'accompagnement des familles :

- ✓ Dans le cadre de célébrations au crématorium (sans passage l'église) l'éloignement des familles de toute pratique religieuse se fait beaucoup plus ressentir. Être conscients que lorsque les familles s'adressent à nous, elles le font après avoir signé un « bon de commande » avec les Pompes funèbres. Elles continuent donc à se situer dans une relation commerciale, selon le mode d'une demande de prestation de service. Rester dans cette dialectique ne peut qu'être source de tension. Peut-être faut-il d'abord prendre le temps de situer la place de l'Eglise dans cet itinéraire des funérailles. Ce qu'elle est apte à faire, ce qui ne relève pas d'elle... Mais déjà savoir cela permet de mieux se situer.
- ✓ Les Pompes funèbres nous ont aussi signalé que les familles sont souvent très angoissées de rencontrer les équipes de préparation : peur d'être jugées, de ne pas savoir faire... Elles sont souvent soulagées et heureusement surprises après la rencontre. Comment soigner cette rencontre ? Comment les mettre à l'aise ? Quel lieu sera le plus approprié ?
- ✓ Les familles ont besoin d'être guidées (structure de la liturgie, textes à choisir) car bien souvent elles sont très peu familières avec la liturgie chrétienne. Accueillir les demandes qui ne peuvent prendre place dans la liturgie elle-même mais discerner. Réserver tout ce qui relève plutôt de l'hommage ou de l'évocation de la mémoire du défunt pour le temps qui précède la prière.

26 avril 2016

- ✓ Envisager avec les familles tout l'itinéraire du deuil (même si elles ne contactent la communauté chrétienne que pour une seule station à l'église ou au crématorium) : les funérailles chrétiennes forment un tout, du domicile au lieu où reposent le corps ou les cendres. S'assurer que ces familles seront aidées tout au long du parcours. Il est important de bien situer la célébration chrétienne dans l'ensemble de l'itinéraire et savoir ce qui s'est passé avant, ce qui est prévu pour la suite : il faut qu'elle ait un sens par rapport à tout l'ensemble. Pouvoir fournir des feuillets pour aider les familles à vivre un temps de prière au cimetière ou au columbarium...
- ✓ Envisager aussi l'après (dans le cas de la crémation, tout est très rapide) : la disparition brutale du corps nécessite de proposer des stations supplémentaires (messe paroissiale, messe du souvenir...)
- ✓ A noter : parfois les équipes viennent préparer la célébration au crématorium. Etre vigilant sur le fait que le temps d'occupation des salles au crématorium est facturé (et souvent assez cher).

### - **Manifester la dimension ecclésiale de la mort**

Comme nous l'avons dit, le risque de la célébration au crématorium, en raison des conditions dans lesquelles elle se déroule, est de favoriser une conception seulement familiale et privée des prières qui y sont faites. D'autre part, dans ce lieu en « marge » de la communauté célébrante habituelle, la dimension ecclésiale de la prière chrétienne pour les défunts n'est pas facilement perceptible pour des personnes éloignées de toute pratique religieuse. Le relâchement du tissu paroissial et le déracinement des familles rendent la situation plus complexe...

Tout cela demande de réfléchir à nouveaux frais les modalités de la visibilité de l'Eglise dans ces lieux. Or, dans un certain nombre d'endroits, il ressort de l'enquête menée dans les diocèses un certain « flou » quant au statut des personnes qui interviennent pour une prière au crématorium. La présence d'une équipe funérailles dans ces lieux n'est pas systématiquement reconnue.

Il serait bon, pour asseoir à la fois la visibilité de l'Eglise et la légitimité des personnes, qu'une équipe funérailles soit officiellement établie et missionnée pour cela. Cette équipe, de fait, est souvent composée de laïcs, mais les ministres ordonnés, prêtres ou diacres y ont aussi leur place, car ces lieux sont aussi des lieux d'évangélisation.

A l'inverse, il est important de rendre la communauté paroissiale sensible à la mission de certaine personne d'entre elle au crématorium ; être capable d'assurer le lien de la prière pour ces défunts qui ne sont pas « passés » par l'église, qui n'appartiennent pas spécifiquement à la communauté paroissiale mais qui sont membres du peuple de Dieu et ont droit au soutien de la prière de leurs frères en Christ.

Une pastorale au crématorium pensée hors de toute attache paroissiale serait à terme vouée à se confondre avec un service d'entreprise funéraire, non avec le ministère de l'Eglise auprès de ses enfants.

Des orientations diocésaines peuvent aider à bien se situer en ce domaine.

#### *Concrètement :*

- ✓ Cela demande tout d'abord d'avoir réfléchi de quelle instance relève le crématorium : de la paroisse où il est implanté (ce qui constitue parfois une lourde charge paroissiale si le crématorium a un très large rayonnement) ? Du diocèse (avec les risques accrus d'un éloignement de toute communauté célébrante) ?
- ✓ De clarifier le statut de ceux et celles qui interviennent au crématorium : Est-ce une équipe paroissiale ? Une équipe diocésaine ? Une équipe autonome directement liée au crématorium ? Dès lors de qui relève sa mission ? Qui confère la lettre de mission ?
- ✓ Comment est signifiée la dimension ecclésiale de la mission des fidèles intervenant au crématorium ? Au personnel du crématorium ? Aux familles ? D'autre part, quel lien est fait avec la communauté chrétienne ?
- ✓ Les funérailles chrétiennes ne peuvent pas être totalement coupées de l'eucharistie qui fait l'Eglise et réalise la communion des saints. Même si la famille est éloignée de l'Eglise et de la

26 avril 2016

pratique religieuse, inviter les proches à l'eucharistie dominicale où la communauté priera spécialement pour le défunt et mentionnera le défunt n'est pas à négliger. Mais cela demande que ce jour-là, des membres de la communauté paroissiale aient le soin de les accueillir.

- **Veiller à la cohérence rituelle**

C'est là sans doute le point le plus délicat et le plus décisif.

Comme nous l'avons vu, deux aspects fondamentaux de la liturgie chrétienne des funérailles sont à prendre en compte pour un discernement :

- La dimension stationnante des funérailles

Comme nous l'avons vu, elle articule un moment de l'itinéraire du corps, un lieu et un type de liturgie. Dans ce chemin, le crématorium correspond à la dernière station, celle de l'ensevelissement. Le lieu ni le moment ne sont adaptés pour le déploiement liturgique prévu pour la station à l'église. Au lieu de l'ensevelissement il convient de célébrer, par exemple, le dernier adieu s'il n'a pas eu lieu auparavant à l'église.

D'autre part, il nous faut nous rappeler que la station à l'église n'est pas le tout des funérailles chrétiennes (durant de nombreux siècles, elle n'a pas existé comme telle). Celles-ci sont d'abord un chemin pascal accompagné par la communauté chrétienne. Si la station à l'église ne peut avoir lieu pour diverses raisons, on célébrera les funérailles en valorisant d'autres stations du Rituel. Et comme l'eucharistie reste le sommet de cette participation au mystère pascal du Christ, on pourra inviter les familles à une célébration eucharistique dans les jours qui suivent, la participation à une messe dominicale aux intentions du défunt, célébration annuelle du souvenir etc.

- La spécificité de la ritualité chrétienne

Elle ne se résume pas à être une gestion rituelle du deuil ou même l'expression symbolique de notre foi. La liturgie n'est pas un discours sur Dieu, c'est une action (leitourgia : opus Dei) dans laquelle nous sommes engagés, c'est un chemin d'Alliance dans lequel Dieu vient à notre rencontre et nous saisit dans sa vie et sa relation au Père.

Lorsque nous célébrons la liturgie, nous entrons dans une prière qui nous précède, une prière que nous recevons. La célébration est un chemin dans lequel nous entrons. Un chemin comparable à celui d'Emmaüs. C'est un chemin pascal.

Nous ne l'inventons pas de toutes pièces mais nous l'investissons. C'est dire que la liturgie ne s'improvise pas. Elle est une action rituelle, c'est-à-dire une action ordonnée qui fait non seulement appel à l'intellect mais encore à la mémoire, au cœur et au corps. La ritualité chrétienne est « efficace » : les rites permettent un véritable travail intérieur qui fait progresser ceux qui y participent – les célébrants et l'ensemble de la communauté chrétienne y compris – en permettant une expérience de foi – et pas seulement un discours sur la foi – et en favorisant une juste distance qui permet la liberté de réponse – ce que ne permet pas une célébration trop « personnalisée ».

Le rite chrétien un chemin qui a un sens et une structure spécifique qui est une structure de Révélation : c'est un schéma d'Alliance qui conduit à la rencontre avec Dieu en passant par l'écoute et renvoie vers les frères.

Accueil – écoute – méditation – action de grâce – communion – envoi.

(cf. Le schéma Lectio – meditatio – oratio – contemplatio inscrit dans toute liturgie)

Ceci nous permettra de valider les formes de liturgie déployées hors du cadre habituel.

Mais le plus sûr sera toujours d'utiliser les Livres liturgiques existants qui prévoient toutes les situations possibles et laissent une véritable marge d'adaptation dans un cadre spécifique qui permet de structurer la prière (cf. Le volume III du rituel des funérailles et « Dans l'espérance chrétienne »).

*Quelques points d'attention concrets et propositions :*

26 avril 2016

✓ Risque du déplacement du Rituel sur le seul registre de la parole. Or le geste est prière, il permet aux participants de ne pas être seulement spectateur, d'entrer vraiment dans la prière, de se tenir devant Dieu, de répondre à la Parole... Nous avons tendance à minimiser les ressources de la liturgie elle-même, sa capacité à éveiller la foi et à faire cheminer les personnes vers une rencontre avec le Christ.

✓ Risque de transformer la liturgie en hommage au défunt. Veiller à ce que la célébration oriente vers le Christ. Séparer le temps d'hommages, les témoignages, l'écoute de musiques ou de texte, la visualisation de photos, de la célébration liturgique proprement dite. S'assurer que c'est celle-ci qui clôturera le temps de célébration et non l'inverse.

✓ Reconstituer autant que possible un espace liturgique (le cierge pascal ne convient pas). Cf. *Document Episcopat*, p. 35.

✓ La place de la Parole de Dieu est centrale (même si c'est un texte bref) : c'est une parole autre. Il ne s'agit d'abord d'un texte pour méditer ou penser, de l'expression de mes sentiments, mais d'une parole de vie à entendre et recevoir, une Parole qui suscite une réponse de foi. Comme le rappelle SC 7 le Christ lui-même est réellement présent lorsque dans l'assemblée liturgique, on proclame la parole de Dieu. Veiller à la qualité du lectionnaire (non une petite feuille).

La Parole de Dieu n'est pas remplaçable : c'est donc un texte biblique et non un texte profane. Un petit commentaire même très bref sera nécessaire pour permettre cette réponse de foi.

Les textes profanes proposés par la famille peuvent prendre place plutôt avant la célébration proprement dite si un hommage au défunt est prévu.

### - Une formation au sens chrétien de la mort et la vérité de l'espérance chrétienne

Il est heureux que les représentations terribles et les images trop matérielles de l'au-delà aient disparu de la prédication ordinaire et que la réforme liturgique du Concile ait opéré une « purification » des représentations dans la liturgie des funérailles. Il reste, cependant, que ce vide des représentations laisse place aujourd'hui à un reflux d'images, de symboles, de gestes, de discours – en bref, un « trop plein de signes » comme disait Joseph Caillot dans un article de *La Maison Dieu* – qui n'ont souvent rien de chrétien<sup>60</sup> et prennent place dans les célébrations elles-mêmes. Beaucoup aujourd'hui éprouvent des difficultés pour s'exprimer sur ces réalités dernières de la foi et les mots eux-mêmes sont souvent piégés<sup>61</sup>. La crémation avec les représentations qu'elle génère, s'avère ruineuse pour la foi en la résurrection de la chair en confortant une conception dualiste de la personne humaine éloignée de la révélation biblique.

Comment redonner place à une vraie catéchèse de l'espérance chrétienne qui aide, en particulier, les chrétiens engagés dans la pastorale du deuil à mettre en lumière les ressources anthropologiques et théologiques du Rituel des funérailles et à en délivrer toute la force de proposition de foi ?

Il doit sans cesse être approfondi pour ne pas se trouver dilué par les représentations engendrées par les nouvelles formes de ritualité et permettre au contraire une intégration de celles-ci.

Une catéchèse habituelle sur l'espérance chrétienne est à repenser et à mettre en œuvre dans la vie des paroisses et de l'Eglise.

## Conclusion

Il semble aujourd'hui que se complique la Pastorale de l'Eglise qui n'avait qu'à se cantonner dans son espace propre. Aujourd'hui les familles sont plus loin, il faut sortir de nos lieux familiers, de nos itinéraires balisés, il faut sans cesse être prêts à des questions nouvelles, des situations nouvelles... Bref on ne peut se contenter de répéter ce que l'on a toujours fait...

<sup>60</sup> Joseph CAILLOT, « Eschatologie et liturgie : les résonnances de l'espérance », *La Maison-Dieu*, 220 (1999), p. 7-22

<sup>61</sup> Ainsi la « vie éternelle » est comprise parfois comme le prolongement indéfini de la vie, tandis que la résurrection est souvent confondue avec la réincarnation.

26 avril 2016

La première grande qualité de la pastorale aujourd'hui est l'art du discernement : savoir, avec le Christ, tirer du neuf à partir de l'ancien. Cela demande une formation solide et d'abord une véritable appropriation des repères bibliques, rituels, historiques et théologiques propres à chaque sacrement et à la vie sacramentelle en général. Pour cela, les rituels de l'Eglise et leurs *Praenotanda* sont une source sûre et inépuisable. Cela demande une grande capacité d'accueil et d'écoute, la capacité à faire un bout de route avec ceux qui surviennent parfois par des chemins imprévisibles et qui provoquent notre espérance chrétienne.

Au milieu de tous les efforts pour mettre en œuvre une pastorale qui soit conséquente, même si la pauvreté du terrain et les limites des résultats apparents peuvent être lourdes à porter, il semble possible d'habiter notre temps si l'on tient fermement quelques convictions : tout d'abord, c'est le Christ qui appelle l'Eglise à célébrer les sacrements. L'Eglise est porteuse du salut, mais c'est le Christ qui sauve. Ensuite, c'est l'Esprit qui guide l'Eglise et ses choix pastoraux et c'est lui qui éclaire aussi ceux et celles qui se présentent à nous. Enfin, c'est le même Esprit qui appelle les pasteurs et ceux qui accompagnent : l'accueil de ceux et celles qui se présentent renvoie au fait que nous sommes, nous-mêmes, bénéficiaires d'un appel, témoins d'un don gratuit et dépositaires d'une mission.

Mais au-delà de toutes les stratégies pastorales, Dieu reste fondamentalement libre de se communiquer par des chemins imprévus – les grandes conversions de tous les temps comme celles de Claudel, Péguy et tant d'autres, mais aussi celles dont nous sommes témoins aujourd'hui par des chemins étonnants ou improbables, nous le rappellent. Et c'est souvent dans la faiblesse du témoignage que se manifeste la liberté de Dieu.